

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « S.O.T.E.TEL »

Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

TERMES DE REFERENCE POUR LA DESIGNATION DE 02 REPRESENTANTS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOTETEL

SOTETEL lance un appel à la candidature pour désigner 02 représentants des actionnaires minoritaires, devant siéger dans son Conseil d'Administration.

Est considéré comme actionnaire minoritaire, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Le candidat, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après.

I. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

I.1. Conditions Générales

Le candidat, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit **obligatoirement**,

- ❖ Etre une **personne physique**
- ❖ Justifier d'une participation individuelle dans le capital de SOTETEL ne **dépassant pas 0,5%**.
- ❖ Jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.
- ❖ Ne peuvent être candidat au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :
- ❖ Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- ❖ quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- ❖ Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- ❖ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

I.2 conditions relatives aux conflits d'intérêts

Tout candidat ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la SOTETEL, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel, et il doit satisfaire les critères suivants :

- ❖ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président du conseil, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de SOTETEL ;
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que SOTETEL ;
- ❖ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, d'une société dans laquelle la SOTETEL détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la SOTETEL, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur.
- ❖ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- ❖ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la SOTETEL ou d'une société concurrente ;
- ❖ Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la SOTETEL ;
- ❖ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ❖ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

I.3 conditions relatives aux compétences

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires du conseil d'administration doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience suivants :

- ❖ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent)
- ❖ Il doit avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'un des domaines suivants :
 - Les domaines liés à l'activité de la société et notamment les TIC,
 - Les finances, la comptabilité et le management des entreprises,
 - Commercial et marketing

II. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de SOTETEL ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, et l'apport qu'il peut apporter à la SOTETEL ;
- Le curriculum vitae du candidat avec obligatoirement toutes les pièces justificatives ;

- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- La fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 1**) ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 2**) ;
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus) ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines indiqués dans les conditions relatives aux compétences ;
- Un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois ;
- Un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.
- Une attestation de situation fiscale.
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la SOTETEL

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Les candidats s'engagent à remettre à la SOTETEL tout document indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature. Les documents demandés doivent parvenir au siège social de SOTETEL par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre Central, ou courrier électronique ou postal au plus le **24/02/2021 à 16h 30 date limite de réception des candidatures.**

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la SOTETEL, par écrit, selon l'un des deux modes suivants :

Fax : 71 940 584

E-mail : amel.abdennibi@sotetel.tn

III. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à la SOTETEL par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOTETEL Rue des Entrepreneurs ZI Charguia II.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de SOTETEL, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir

Appel à candidatures - Réf. 02/2021

Désignation de 02 représentants des actionnaires minoritaires.

IV. CHOIX DES CANDIDATS

Les actionnaires minoritaires, convoqués en assemblée spéciale, choisiront par voie de vote, leurs représentants parmi la liste des candidats admis à concourir.

L'élection des représentants des actionnaires minoritaires par l'assemblée spéciale sera soumise à la ratification de la première Assemblée Générale Ordinaire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1
Fiche signalétique

Nom et Prénom :.....

N° CIN :.....

Adresse :.....

Téléphone Fixe :..... **GSM :**.....

Profession / Activité :.....

Formation académique :

.....
.....

Autres qualifications du candidat :

.....
.....
.....

Signature

Annexe 2
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné Nom et Prénom :

N° CIN :.....

Adresse :.....

Candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration de la « SOTETEL »

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Répondre aux critères d'éligibilités prévus par le projet de la décision générale du CMF et le présent appel à candidature,
- Que les informations fournies dans mon CV et ma lettre de motivation sont sincère et exacte.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.